



L'ERGONOMIE... C'EST QUOI ?

Gestes et postures ...

Par Bernard DUQUENOY - Rédacteur AFFABLE59

Un chiffre montre la difficulté du travail d'Accueillant Familial : il y a plus d'accidents du travail chez les aides-soignants que dans le milieu du bâtiment... c'est affolant ! (source : fédération d'associations FNADEPA). Certains nous diront que nous ne sommes pas aides-soignants, mais simplement des accompagnants ! Il va s'en dire que dans nos maisons, nous sommes surtout des polyvalents et c'est sûrement notre force !

Notre métier est exigeant et la réalité est parfois difficile à entendre :

Deux cas de figure :

- Vous êtes salarié dans un EHPAD et vous souffrez d'une lombalgie (les fameux TMS (Troubles Musculo Squelettiques) que nous avons vu le mois dans notre article sur l'ergonomie), votre médecin vous apportera médicaments et surtout repos.



ou

- Vous êtes accueillant(e) familial(e) et vous souffrez d'une lombalgie, votre médecin vous apportera médicaments et vous indiquera également du repos mais votre choix de vie vous empêchera souvent de profiter de ce repos parce que vous vivez sur votre lieu de travail et il faut que vous continuiez à prendre soin de vos accueillis. Et votre dos pendant ce temps là ! Hé oui, vous souffrez....

Comment faire alors?

Il faut changer vos habitudes de travail, vous faire aider, vous équiper... facile à dire, me direz-vous ?

Faites-vous aider : les SSIAD - Vous pouvez vous faire aider en faisant appel aux SSIAD ! Les Services de Soins Infirmiers à Domicile.

AFFABLE59 est présent sur les forums et rencontre les SSIAD, et nous (AFFABLE59 et SSIAD) sommes surpris du peu de Familles d'accueil faisant appel à leurs services.

La raison : une mésinformation persistante, la Famille d'accueil n'est pas tenue de prendre en charge les soins, la toilette. Elle peut se faire aider car les SSIAD de sont pas réservés aux seules personnes âgées vivant seules à la maison. Une Famille d'accueil est tout à fait en droit de profiter des SSIAD. L'accueilli ne vit-il pas à domicile ?

Sur prescription médicale, les SSIAD sont entièrement financés par les crédits de l'Assurance Maladie. Les soins prodigués par un SSIAD sont donc gratuits pour le patient.

Vous ne le saviez pas ou vous avez essuyé un refus ! Si tel est votre cas, n'hésitez pas à nous en informer.



Il existe du matériel performant pour vous aider (votre dos vous en sera reconnaissant)

- des aides aux déplacements : déambulateurs, fauteuils roulants, cannes.
- des aides aux transferts : lève-personne ou barres d'appui.
- Le siège releveur si pratique et encore méconnu.

Notre partenaire Nord Médical Service, distributeur et aménageur (Salle de Bain pour Personnes à Mobilité Réduite), monte-escaliers est à votre disposition pour vous conseiller. (Voir page 8).

Vous faire aider par votre pensionnaire ? c'est possible, on appelle cela de la stimulation !

Si vous réalisez vous-même la toilette, vous vous rendez compte rapidement que votre accueilli(e) vous laisse faire tout le travail sans vous aider. Vous connaissez l'adage « moins on marche et plus c'est difficile de marcher » Encore une fois votre dos aimerait de l'aide ! La toilette est un moment relationnel. Il vous faut expliquer à votre accueilli que vous apprécieriez son aide. Choisissez et pesez vos mots en l'encourageant à pencher la tête, à lever le pied, lever le bras ! Il faut stimuler votre accueilli(e).



Ce qu'il faut retenir :

Les manipulations:

**Qui fait quoi ?
Et comment ?**

Votre médecin traitant est le coordinateur mais également le prescripteur

Demandez conseil !

Dès que cela vous semble compliqué ayez recours à une infirmière ou un service de soins à la personne

Mettez en place sans tarder un avenant, Il y va de votre responsabilité

Depuis ce 1er octobre, la consultation chez votre médecin est totalement prise en charge (tiers payant) pour les patients en ALD (Affections Longues Durées). Intéressant pour les familles d'accueil qui faisaient l'avance des frais pour les familles naturelles
<https://informations.handicap.fr/art-tiers-payant-ald-853-8924.php>



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

**Portail national
d'information sur
l'accueil familial**

Vivre en famille d'accueil :
<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/choisir-un-hebergement/vivre-en-accueil-familial>

Guide de l'accueil familial :
<http://www.famidac.fr/?Guide-de-l-accueil-familial-pour>